



Révocation de donation entre époux

Par **choupinnette972**, le **16/07/2015 à 22:36**

Bonjour,

Mon grand-père a procédé à une donation à son épouse (mariés sans contrat), il est précisé dans l'acte que le donataire sera propriétaire du bien à compter de la date de sa signature, mais n'en aurait la jouissance qu'au décès du donateur.

Il y a quelques années son épouse (donataire) est décédée, ils n'avaient aucun enfant en communs, mais chacun en a eu de précédentes unions.

Aujourd'hui mon grand-père souhaite annuler cette donation, est-ce possible?

Merci de vos réponses